

LAS VEGAS
More games, more fun!

LAS VEGAS
More games, more fun!

4^E

HOPPELAND RALLY

SECURITE DU LION DES FLANDRES



REGLEMENT PARTICULIER

REGLEMENT PARTICULIER


LAS VEGAS HOPPELAND RALLY
More games, more fun!
27-28 Novembre 2015

Les rallyes français sont disputés conformément au Code Sportif International (et ses Annexes) de la Fédération Internationale de l'Automobile (FIA), au règlement de la Fédération Française du Sport Automobile (FFSA) et au règlement particulier de chaque rallye.

Les modifications, amendements et/ou changements apportés au présent règlement Particulier seront annoncées uniquement par voie d'Additifs datés et numérotés (publiés par l'organisateur ou les commissaires sportifs).

PROGRAMME - HORAIRES

Dates	Horaires	Activités	Lieux
Lundi 12 octobre	12 ^h 00	Parution du règlement	Website
Lundi 26 octobre	24 ^h 00	Ouvertures des engagements Clôture des engagements à droits minorés	Secrétariat
Lundi 16 novembre	24 ^h 00	Clôture des engagements.	Secrétariat
Vendredi 20 nov.	20 ^h 00	Publication de la liste des engagés.	Website
Dimanche 22 nov.	9 ^h 00-13 ^h 30 9 ^h 00	Mise à disposition du carnet d'itinéraire Ouverture des reconnaissances (art.6.2)	Café Kiecken
Lundi 23 nov.	20 ^h 00	Publication des horaires de convocations aux vérifications administratives et techniques.	Website
Vendredi 27 nov.	9 ^h 00-13 ^h 00 9 ^h 00 16 ^h 00-20 ^h 00 16 ^h 30-20 ^h 30 16 ^h 30-21 ^h 30 19 ^h 30 20 ^h 00 22 ^h 00 22 ^h 15	Mise à disposition du carnet d'itinéraire Ouverture des reconnaissances (art.6.2) Vérifications administratives. Vérifications techniques. Mise en parc fermé de départ (Voir Road-book). 1 ^{ère} réunion du Collège des commissaires sportifs. Réunion des Directeurs de Course Publication de la liste des équipages admis à prendre le départ. Publication des Heures et ordre des départs.	Ets Mazereeuw Ets Mazereeuw Ets Darrou Boeschepe P.C P.C P.C P.C
Samedi 28 nov.	9 ^h 30 19 ^h 30 30' après l'arrivée du dernier concurrent au dernier CH Aussitôt après l'arrivée 21 ^h 00	Départ du Rallye Arrivée du Rallye Publication du classement provisoire Vérifications techniques complémentaires Remise des prix	Boeschepe Podium P.C Ets Darrou Ets Darrou

Lever et coucher du soleil

Vendredi 27 Novembre	Lever : 08 ^h 21	Coucher : 16 ^h 50
Samedi 28 Novembre	Lever : 08 ^h 20	Coucher : 16 ^h 49

ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'Association Sportive de l'Automobile Club du Nord de la France en qualité d'organisateur administratif et l'Ecurie du Lion des Flandres – Section Hoppeland en qualité d'organisateur technique, organisent un rallye national historique (PEA) dénommé :

4^e LAS VEGAS Hoppeland Rally

L'épreuve sera doublée par un rallye de Régularité Historique Sportif (V.H.R.S) dénommé :

4^e Las Vegas Hoppeland Rally Legend

L'épreuve sera doublée par une Démonstration Historique dénommée :

3^e Las Vegas Hoppeland Festival

Le présent règlement a été enregistré au Comité Régional du Sport Automobile Nord-Picardie sous le N°13-2015 en date du **06 octobre 2015** et à reçu par la Fédération Française de Sport Automobile le permis d'organisation N° 319 en date du **8 octobre 2015**.

Organisateur technique

Nom :	Ecurie du Lion des Flandres – Section Hoppeland
Président de l'association:	Paul André LHEUREUX (0112-5800)
Président du comité d'organisation	Bruno BRISSART (0106-1718)
Trésorier	Alain MAREZ (0112-35433)
Secrétaire	Christophe COPPENS (0106-154282)
Membres	Sandrine DESBIENS, Eric INGELAERE, Thomas INGELAERE, Philippe LEFEBVRE, Sébastien SANTUNE, Jean-Bernard SORRIAU, David VANSTENNKISTE. Les membres de l'Association Esquelbecq Sport Auto.
Secrétariat du Rallye, Adresse :	20, Rue de la Briqueterie – 59190 HAZEBROUCK
Téléphone :	(0033) (0)6 86 42 14 38
E-Mail - Website :	hoppelandrally@orange.fr - www.hoppelandrally.com

Emplacements et coordonnées des principaux lieux

Distribution du Road book et du Matériel - Dimanche 22 novembre de 9 ^h 00 à 13 ^h 30.	Café-Boucherie Kiecken « Au Cœur des Monts » 245, rue du Mont des Cats 59270 Godewaersvelde GPS N 50° 47' 28.94" / E 2° 38' 40.68"
Distribution du Road book et du Matériel - Vendredi 27 novembre de 9 ^h 00 à 13 ^h 00.	Autocars René MAZEREEUW-CLABAU 140, route de Poperinghe - 59114 Steenvoorde GPS N 50° 48' 43.36" / E 2° 37' 41.08"
PC Course – Rally HQ Collège des Commissaires Sportifs Vérifications administratives Affichage officiel Permanence pendant le rallye Accueil des officiels - Vendredi 27 novembre de 14 ^h 30 à 21 ^h 00 - Samedi 28 novembre de 7 ^h 00 à 11 ^h 00	Autocars René MAZEREEUW-CLABAU 140, route de Poperinghe - 59114 Steenvoorde GPS N 50° 48' 43.36" / E 2° 37' 41.08"
Vérifications techniques Vérifications finales Parc d'Assistance Podium Salle de Presse	Ets Serres DARROU 521 Route de Boeschepe 59270 Godewaersvelde GPS N 50° 47' 53.27" / E 2° 38' 52.19"
Parc Fermé / Parc de Départ	Parking du Moulin de l'Ingratitude 59299 Boeschepe GPS N 50° 48' 08.64" / E 2° 41' 15.18"

1.1P. OFFICIELS

ASA LICENCES

Observateur CRSANP :	François LANGLET	0102 1559
Collège des Commissaires Sportifs :		
Présidente	Maryse THOMAS	0204 3123
Membre	Marie-Jo MARTIN	0207 49323
Membre	Ludo PEETERS	RACB 754
Directeur de Course :	Jean Marc ROGER	0114 3257
Directeur de Course Adjoint :	Patrick PERRIN	0112 6678
Directeur de Course Adjoint VHRS :	Christian MARTIN	0207 35423
Directeur de course Adjoint voiture 00 :	Jean Paul MAILLARD	0112 73
Directeur de course DEMO Festival :	Boudewijn BAERTSOEN	RACB2288
Adjoints à la direction de course (PC) :	Annick NARGUET	0101 10415
	Martine PICHELIN	0111 18416
	Johan TAFFIN	RACB528
Adjoints à la direction de course (ES) :	Yves-Marie MACREZ	0114 4036
	Alexis SERIS	0111 16688
	Anne Catherine VIEHE	0102 11415
Voiture Organisation :	Michael LACHERE	0112 58237
Voiture Info-Sono :	Philippe TAVIAUX	0111 31146
Voiture Info :	Xavier CALOIN	0106 18045
Voiture Tricolore :	François LANGLET	0102 1559
	Daniel DESCAMPS	0114 221662
Voiture « Autorités » :	Bruno BRISSART	0106 1718
	Thomas INGELAERE	
Voiture Damier :	Jean MISSWALD	0108 2212
	Anita MISSWALD	0108 5763
Adjoint aux vérifications administratives :	Martine PICHELIN	0111 18416
Chargés des relations avec les concurrents :		
Responsable	Jean François ROUSSELLE	0112 2589
	Georges VANDENDRIESSCHE	RACB 427
Juges de faits :	En cours	
Médecin Chef :	Rachid DRIS	0102 135484
Commissaires Techniques :		
Responsables	Bernard 'Gorduche' POTTIER	0112 5010
	Philippe HELLIN	RACB1732
Adjoints	Yohan DESCAMPS	0112 22363
	André FONTAINE	0106 27562
Coordinateurs de l'organisation :	Bruno BRISSART	0106 1718
	Christophe COPPENS	0106 154282
Chargé des relations avec la presse :	ERGO – Julien HOUWENAGHEL	
Speaker :	Patrick ROSIERS	
Relations officiels et commissaires :	Christophe COPPENS	0106 154282
Chargés des relations avec les municipalités :	Thomas et Eric INGELAERE	
	Sébastien SANTUNE	
Chargé du livre de sécurité :	Jean Bernard SORRIAU	0199 173949
Responsable du matériel et des véhicules d'encadrement :	Paul André LHEUREUX	0112 5800
Informatique & classements :	Jean Philippe BACQ	0102 5147
Transmission radio :	Sébastien DUFRESNES	0112 179789

Mesdames et Messieurs les Commissaires des Associations Sportives Automobiles affiliées à la F.F.S.A et au R.A.C.B. Le Concours du Touquet Auto Club, Ypres Historic Rally Organisation et Dorine BOUTEN Veiligheidsteam.

1.2P. ELIGIBILITE

Le **4^e Las Vegas Hoppeland Rally** compte pour :

- La Coupe de France des Rallyes Véhicule Historique de Compétition 2016 Coefficient 3.
- Le Challenge Indice de Performance Rallye VHC.
- Le Challenge Mille Miles.

1.3P. VERIFICATIONS

a) Vérifications administratives

Les équipages engagés devront consulter l'heure à laquelle ils doivent se présenter aux vérifications administratives sur le site internet du rallye (www.hoppelandrally.com) à partir du lundi 23 novembre 2015 à 20h00. **Aucune convocation ne sera envoyée par la Poste**

Elles sont obligatoires et auront lieu suivant l'heure de convocation aux **Ets Mazereeuw** 140 Route de Poperinghe à Steenvoorde le vendredi 27 novembre 2015 de 16^h00 à 20^h00 pour tous les pilotes.

b) Vérifications techniques

Elles sont obligatoires et auront lieu suivant l'heure de convocation aux **Ets Serres Darrou** 521 Route de Boeschepe à Godewaersvelde le vendredi 27 novembre 2015 de 16^h30 à 20^h30 pour tous les pilotes.

c) Vérifications techniques finales

Elles auront lieu immédiatement après l'arrivée selon les instructions données par les officiels. Le cout de la main-d'œuvre est fixé à 60€ TTC.

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA

2.1.2P. Les véhicules de reconnaissance et d'assistance même porteurs de plaques ou panneaux spécifiques délivrés par l'organisateur ne peuvent en aucun cas être considérés comme participant officiellement au rallye. Ils ne sont pas couverts par la police d'assurance de celui-ci et restent sous la seule et entière responsabilité de leur propriétaire.

ARTICLE 3P. CONCURENTS ET PILOTES

3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS

3.1.5P. Toute personne qui désire participer au **4^e Las Vegas Hoppeland Rally** doit adresser au secrétariat du rallye la demande d'engagement téléchargeable sur le site du rallye (www.hoppelandrally.com) dûment complétée, **avant le lundi 16 novembre 2015 à minuit** (cachet de la poste faisant foi).

ADRESSE DU SECRETARIAT

LVHR - Christophe COPPENS
14, Rue Victor Hugo 59170 CROIX

Suivant l'Article 18 du Code Sportif International de la FIA, les concurrents, pilotes et copilotes qui désirent prendre part dans une compétition nationale organisée à l'étranger doivent obtenir l'autorisation préalable de leur ASN.

3.1.10P. Le nombre maximum de partants est fixé à **50** voitures, toutefois ce nombre limité à 100 pourra évoluer en fonction du nombre de partants dans le rallye VHRS.

Si à la date du 16 novembre 2015, le nombre total des engagés est inférieur à **40**, le comité d'organisation se réserve le droit de reporter ou d'annuler l'épreuve.

3.1.11.1P. Les droits d'engagement sont fixés à :

- **Droits minorés : Paiement avant le 26 octobre 24h00**

▶ **420 Euros**

▶ **840 Euros** en cas de refus de la publicité optionnelle de l'organisateur.

- **Droits pleins : Paiement après le 26 octobre 24h00**

▶ **450 Euros**

▶ **900 Euros** en cas de refus de la publicité optionnelle de l'organisateur.

Chèques à libeller à l'ordre de **l'Ecurie du Lion des Flandres**. Ils seront encaissés le mardi 17 novembre.

TEAM CUP - DEMANDE D'ENGAGEMENT PAR EQUIPE

Toute **inscription de 3 véhicules minimum et 5 maximum**, formant une **équipe**, nous parvenant **par un même courrier**, accompagnée des paiements respectifs de chaque équipage, donnera lieu à une **réduction de 20 € par voiture**. Une voiture ne peut participer que dans une seule équipe. L'inscription d'une équipe après la date de clôture des engagements individuels reste possible jusqu'à la fin des vérifications administratives sans bénéfice de la réduction de 20€.

INFORMATIONS DETAILLEES SUR LE PAIEMENT

Virement (justificatif d'exécution obligatoire) au nom de : **Ecurie du Lion des Flandres**

Banque : CCM - Hazebrouck

I.B.A.N : FR76 1562 9027 1000 0581 3724 092

B.I.C : CMCI FR2A

Les frais de virement sont à la charge de l'expéditeur.

Les organisateurs rembourseront les droits d'engagements, moins 30€ pour "Frais Administratifs", à tout concurrent, notifiant par écrit ou par mail, son forfait **avant le 27 novembre 2015 à 16h00**. Le remboursement sera effectué dans un délai maximum de 90 jours après la fin de l'épreuve

3.1.12P. La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement. Joindre obligatoirement une photocopie de la 1ère page du PTH.

3.2P. EQUIPAGES

3.2.9P. Le port du casque est interdit en dehors des épreuves spéciales. Une tolérance de 500 mètres, avant le CH et après le point Stop est accordée.

3.3P. ORDRE DE DEPART DES RALLYES

Sections 1 à 3 : Festival (Demo) - VHC (Historic/Classic) – VHRS (Legend) avec un intervalle de 0h10 entre chaque rallye.

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.1P. VOITURES AUTORISEES

4.1.1P. Conformément aux règles spécifiques rallyes VHC FFSA, sont autorisées les voitures à définition routière de l'annexe K en vigueur, homologuées FIA/FFSA pour les périodes E à J1 (1985) incluses, titulaires d'un passeport technique (PTH/PTN) à la date de clôture des vérifications techniques.

Définitions des périodes de l'Annexe K :

Période E : 1947 à 1961	Période F : 1962 à 1965	Période G1 : 1966 à 1969
Période G2 : 1970 à 1971	Période GR : 1966 à 1971	Période H1 : 1972 à 1975
Période HR : 1972 à 1975	Période H2 : 1976	Période I : 1977 à 1981
Période J1 : 1982 à 1985		

Classification par Groupes :

- Groupe 1 – T – Tourisme	- Groupe N VHC - Production J1
- Groupe 2 – TC - Tourisme de Compétition	- Groupe A VHC - Tourisme J1
- Groupe 3 - GT - Grand Tourisme de série	- Groupe B VHC - J1
- Groupe 4 - GTS - Grand Tourisme Spécial	
- Groupe 5 - GTP/HST/TSRC - Grand Tourisme Prototype	

Les voitures des groupes 5 et 6, course biplace (HST, TSRC) des périodes HR après 1975 et I ne sont pas autorisées

4.1.2P. Sont aussi admises, dans un classement séparé, les voitures du groupe **Rallye Classic de Compétition**.

Documents obligatoires :

- le Passeport technique 3 volets FFSA, délivré par un commissaire technique qualifié VH,

Sont aussi autorisées les voitures de rallye admises au Championnat de Belgique des Rallyes Historiques ou admises au MSA British Historic Rally Championship.

Documents obligatoires :

- le Passeport Technique National Historic délivré par le RACB (PTN RACB)
- le Passeport Technique National Historic délivré par le RAC MSA (MSA HRVIF)

Les voitures sont réparties en 1 catégorie :

Catégorie 5 : CLASSIC

4.3P. ASSISTANCE

Conforme au règlement standard FFSA.

L'assistance n'est autorisée que dans le parc d'assistance prévus à Godewaersvelde. Le stationnement dans des lieux non prévus sera considéré comme de l'assistance interdite.

La distance maximum entre deux parcs d'assistance sera de 94km environ dont 35km d'Epreuves Spéciales. Tout ravitaillement est interdit sur les secteurs de liaison.

L'entrée au parc d'assistance ne pourra se faire qu'à partir de 8^h00 (zone 1) et 19h00 (zone2) le vendredi 27 novembre et les emplacements devront être libérés pour le samedi 28 novembre à 23^h00.

Les concurrents doivent emmener leurs déchets et laisser les emplacements propres.

Les concurrents sont responsables du comportement de leurs équipes d'assistance et des accompagnants.

4.3.5P. Tout mouvement anormal de la voiture sur la chaussée, qu'il soit latéral ou longitudinal est strictement interdit, qu'il s'agisse de chauffe des pneumatiques, de frein ou pour toute autre raison.

4.6P. IDENTIFICATION DES VOITURES

Pendant toute la durée du Rallye, les équipages devront se conformer strictement aux prescriptions réglementant la circulation dans les pays traversés (France et Belgique).

Les nouvelles dispositions d'identification des voitures de rallyes (décret n°2012-312 du 5 mars 2012 qui modifie l'article R.411-29 du code de la route et arrêtés du 14 mars 2012 et du 28 mars 2012) **ne sont pas d'application. Les plaques d'immatriculation ne doivent être ni retirées, ni occultées.**

ARTICLE 5P. PUBLICITE

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1P. DESCRIPTION

Le **4^e Las Vegas Hoppeland Rally** représente un parcours de 270,30 Km. Il est divisé en 1 étape et 3 sections. Il comporte 9 épreuves spéciales d'une longueur totale de 107,10 km.

Les épreuves spéciales sont :

ES 1.4.7	SINT ELOOI	13,45 km
ES 2.5.8	BLOOTLAND	8,55 km
ES 3.6.9	WARANDE	13,70 km

Particularités :

Pour les E.S se déroulant sous forme de boucles, en cas de non respect du nombre de tour prévu, les concurrents seront pénalisés de la façon suivante :

- Plus du nombre de tours prévu : temps réellement réalisé.

- Moins du nombre de tours prévu : plus mauvais temps réalisé par l'ensemble des concurrents dans des conditions normales augmenté d'une pénalité de 30 secondes.

Un concurrent plus rapide doit dépasser la voiture qui le précède en tenant compte des conditions particulières du terrain. Tout concurrent, sur le point d'être doublé, doit largement laisser le passage dès que le profil de la route le permet.

6.2P. RECONNAISSANCES

Conforme au règlement standard FFSA.

6.2.1P. Les reconnaissances ne pourront se faire que dans le cadre des horaires ci-dessous.

1^{ere} Session	Dimanche 22 novembre 2015	9h00 à 18h00	ES 1.2.3
2^{eme} Session	Vendredi 27 novembre 2015	9h00 à 18h00	ES 1.2.3

Les road book sont à retirer à :

Dimanche 22 novembre 2015 de 9^h00 à 13^h30.

Café-Boucherie Kiecken « Au Coeur des Monts »
245, rue du Mont des Cats 59270 Godewaersvelde
GPS N 50° 47' 28.94" / E 2° 38' 40.68"

Vendredi 27 novembre 2015 de 9^h00 à 13^h00.

Autocars René MAZEREEUW-CLABAU
140, route de Poperinghe - 59114 Steenvoorde
GPS N 50° 48' 43.36" / E 2° 37' 41.08"

Aucun road-book ne sera envoyé par la Poste.

- 6.2.6P.** Nombre de passages.
Trois (3) passages maximum sont autorisés.

ARTICLE 7P. DEROULEMENT DU RALLYE

7.1P. DEPART

A l'issue des vérifications techniques, les voitures seront réunies dans un parc de départ **obligatoire** selon un horaire de convocation individuelle. (Voir Road-Book).

Parking « Moulin de l'Ingratitude »
59299 Boeschepe
GPS N 50° 48' 08.64" / E 2° 41' 15.18"

Horaire d'ouvertures : Vendredi 27 novembre de 16h30 à 21h30.

7.2P. DISPOSITIONS GENERALES RELATIVES AUX CONTROLES

7.2.11P. Les signes distinctifs des Commissaires sont :

- Commissaire de route : Chasubles identifiées
- Autres officiels : Chasubles identifiées de couleurs différentes suivant la fonction

7.3P. CONTROLES DE PASSAGE (CP) - CONTROLES HORAIRES (CH) - MISE HORS COURSE

7.3.1P. Contrôles de passage

A ces contrôles, les commissaires en poste doivent simplement viser le carnet de bord dès que celui-ci leur est présenté par l'équipage, mais sans mentionner l'heure de passage.

L'absence de visa ou de marque de n'importe quel contrôle de passage entraînera l'**exclusion**.

7.5.17P. Sécurité des concurrents

7.5.17.1P. Déclaration d'abandon : Tout concurrent abandonnant le rallye, sur un secteur de liaison ou sur une ES, est tenu d'en informer immédiatement le P.C en appelant le numéro de téléphone suivant :

03 61 87 54 35

Une pénalité pourra être infligée par le collège des commissaires sportifs pour non respect de cette obligation

7.5.17.3P. Si l'organisateur a prévu des dépanneuses ou d'autres moyens (4x4, appareils de levage, etc), ces moyens seront utilisés uniquement dans le seul but de libérer la route de course si celle-ci est totalement obstruée. Il n'y a aucune obligation pour l'organisateur et/ou la Direction de Course, à évacuer des voitures de concurrents quand le passage, même au ralenti, même dans les bas cotés, est possible. En aucun cas l'organisateur n'a à prévoir le dépannage des concurrents.

7.7P. PROCEDURE D'ARRIVEE

L'arrivée du Rallye est fixée au **CH9B Godewaersvelde** (Pointage en avance autorisé). Tous les équipages classés passeront ensuite sur le podium dans l'ordre du classement à partir de 19h45.

Une zone d'attente sera établie après le CH9B. Les concurrents devront stationner dans cette zone d'attente dans leur ordre d'arrivée et sous le contrôle des Commissaires de Parc. Ils devront rester à proximité de leur voiture pour repartir à n'importe quel moment, sur ordre de la Direction de Course.

La zone comprise entre le CH9B et le podium est sous le régime de parc fermé.

ARTICLE 8P. RECLAMATION - APPEL

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard FFSA.

A l'issue du rallye un classement par groupe sera établi

Un classement scratch sera publié pour les groupes 1, 2, 3, 4, 5, N VHC J1, A VHC J1, B VHC J1

Un classement scratch sera publié pour le groupe rallye Classic de Compétition

Le vainqueur du rallye VHC ne peut être qu'un concurrent titulaire d'un Passeport Technique Historique PTH / N

Un classement à l'indice de performance sera établi. (Sont admises les voitures homologuées en VHC et titulaires d'un Passeport Technique Historique des périodes 1,2 et 3).

TEAM CUP – Classement par équipes

Des équipes peuvent se déclarer pour le classement « Team Cup » jusqu'à la fin des vérifications administratives. **Une équipe doit être composée de 3 véhicules minimum à 5 véhicules maximum.**

Le premier du classement général marque 1 point, le deuxième 2 points, etc ... Le classement de la **Team Cup** se fait dans l'ordre croissant des points obtenu par les 3 premiers pilotes de chaque équipe. Est déclaré vainqueur l'équipe ayant obtenu le plus petit nombre de point.

ARTICLE 10P. PRIX

10.1P. PRIX EN ESPECES

Non applicable.

10.2P. COUPES

De nombreuses coupes seront distribuées.

10.3P. REMISE DES PRIX

La remise des prix se déroulera au Podium, Ets Darrou à Godewaersvelde le samedi 28 novembre à partir de 21h00.



Organisateurs, pilotes, bénévoles, acteurs du sport automobile, vous trouverez toutes les informations vous concernant : Licences, réglementations, engagements, classements, photos, vidéos, résultats en direct et encore bien d'autres choses.....sont sur : www.sportautonord.com

PALMARES

2014

VHC :	Paul LIETAER – Marc NOPPE	(B-B)	Ford Escort MK2
Classic :	Stanislas FILLIETTE – Alexandre LELEUX	(F-F)	Opel Manta
VHRS :	Henri BEVE – Thierry DESCHILDRE	(F-B)	Opel Manta

2013

VHC :	Paul LIETAER – Marc NOPPE	(B-B)	Ford Escort MK2
Classic :	Stijn LIETAERT – Bjorn PATTYN	(B-B)	BMW 320
VHRS :	Franklin BATAILLE – Théo SMAGGHE	(F-F)	Renault Clio

2012

VHC :	Kurt VANDERSPINNEN – Bjorn VANOVERSCHELDE	(B-B)	Ford Escort MK1
Classic :	Paul LIETAER – Marc NOPPE	(B-B)	Ford Escort MK2
VHRS :	Tom VAN ROMPUY – Jens VANOVERSCHELDE	(B-B)	OPEL Ascona



REGLEMENT PARTICULIER HOPPELAND RALLY Legend (VHRS)

27-28 Novembre 2015

Le Las Vegas HOPPELAND RALLY Legend reprend l'intégralité de la réglementation du Las Vegas HOPPELAND RALLY à l'exception des articles précisés dans le présent règlement particulier (pour les articles communs aux 2 Rallyes se reporter aux pages précédentes).

PROGRAMME - HORAIRES

Idem Rallye VHC sauf

Le Las Vegas HOPPELAND RALLY Legend partira 10 minutes après le Las Vegas HOPPELAND RALLY .

ARTICLE 1P. ORGANISATION

1.2P. ELIGIBILITE

Non applicable.

1.3.3P L'équipage de la catégorie Régularité Historique devra présenter un "Laissez-passer de Véhicule pour Parcours de Régularité Historique FIA ou un Passeport Technique Historique (PTH FIA /PTN FFSA).

1.3.4P Un briefing oral, sera obligatoirement organisé par le D.C. Tous les équipages autorisés à participer au rallye sont tenus d'y assister. (Le lieu et l'horaire seront précisés lors de la remise du road book).

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS

3.1.3P. Est admise toute personne physique ou morale, titulaire d'une licence valable pour le rallye concerné et pour l'année en cours ou d'un titre de participation délivré pour l'épreuve considérée.

Le concurrent doit obligatoirement préciser sur sa feuille d'engagement, la catégorie de moyenne choisie, pour la totalité du rallye : « Haute, Intermédiaire, Basse ».

Seuls les équipages à bord de voitures antérieures à 1966 ou de cylindrées inférieures à 1300 cm³, pourront choisir, à l'engagement et pour toute la durée du rallye, l'option de vitesse moyenne basse.

Les pilotes ou équipiers ne possédant pas de licence pourront obtenir auprès de l'organisation, lors des vérifications administratives, un titre de participation Régularité, valable pour ce seul rallye, au prix de 65€, après avoir fourni un certificat médical d'aptitude à la pratique du sport automobile.

3.1.5P. Toute personne qui désire participer au Las Vegas HOPPELAND RALLY Legend doit adresser au secrétariat du rallye la demande d'engagement téléchargeable sur le site du rallye (www.hoppelandrally.com) dûment complétée, **avant le lundi 16 novembre 2015 à minuit** (cachet de la poste faisant foi).

ADRESSE DU SECRETARIAT

LVHR - Christophe COPPENS
14, Rue Victor Hugo 59170 CROIX

3.1.10P. Le nombre maximum de partants est fixé à 35 voitures toutefois ce nombre limité à 100 pourra évoluer en fonction du nombre de partants dans le rallye VHC / Classic.

3.1.11.1P. Les droits d'engagement sont fixés à :

- Paiement avant le 26 octobre 24h00

▶ 350 Euros

▶ 700 Euros en cas de refus de la publicité optionnelle de l'organisateur.

- Paiement après le 26 octobre 24h00

▶ 380 Euros

▶ 760 Euros en cas de refus de la publicité optionnelle de l'organisateur.

Chèques à libeller à l'ordre de l'**Ecurie du Lion des Flandres**. Ils seront encaissés le mardi 17 novembre.

TEAM CUP - DEMANDE D'ENGAGEMENT PAR EQUIPE

Toute **inscription de 3 véhicules minimum et 5 maximum**, formant une **équipe**, nous parvenant **par un même courrier**, accompagnée des paiements respectifs de chaque équipage, donnera lieu à une **réduction de 20 € par voiture**. Une voiture ne peut participer que dans une seule équipe. L'inscription d'une équipe après la date de clôture des engagements individuels reste possible jusqu'à la fin des vérifications administratives sans bénéfice de la réduction de 20€.

INFORMATIONS DETAILLEES SUR LE PAIEMENT

Virement (justificatif d'exécution obligatoire) au nom de : **Ecurie du Lion des Flandres**

Banque : CCM - Hazebrouck

I.B.A.N : FR76 1562 9027 1000 0581 3724 092

B.I.C : CMCI FR2A

Les frais de virement sont à la charge de l'expéditeur.

3.2P. EQUIPAGES

Lors des tests de régularité, les membres de l'équipage doivent être équipés de casques (homologués recommandés, et au minimum norme NF). Le port de vêtements recouvrant entièrement bras et jambes est obligatoire. Les matières Particulièrement inflammables (nylon ...) sont prohibées.

3.3P. ORDRE DE DEPART DES RALLYES

Sections 1 à 3 : Festival (Demo) - VHC (Historic/Classic) – VHRS (Legend) avec un intervalle de 0h10 entre chaque rallye.

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.1P. VOITURES AUTORISEES

4.1.1P. Sont autorisées les catégories suivantes :

1. Catégorie Régularité Historique : voitures telles que définies dans l'annexe K du code sportif de la FIA jusqu'au 31 décembre 1985.

2. Catégorie Régularité Prestige : voitures de Grand-Tourisme (GT) de série en conformité avec leur homologation routière à partir du 1 janvier 1986 **ayant un intérêt historique**.

3. Catégorie Régularité Tourisme Classic : voitures de série, homologuées et définies dans l'annexe K de plus de 20 ans (avant le 31/12/1995).

L'organisateur pourra refuser d'admettre une voiture qui ne satisfait pas à « l'esprit » et à « l'aspect » de la période donnée.

Tout pilote qui voudrait inscrire une voiture à ce rallye doit s'assurer que, à la date des vérifications techniques et pour toute la durée du rallye, sa voiture est conforme à la législation routière ainsi qu'à la classification des périodes telles que définies dans l'annexe K du code sportif international.

Un extincteur et un triangle de signalisation avec des gilets sont obligatoires.

Lors des tests de régularité, pour le concurrent ayant choisi la catégorie « **moyenne haute** », les arceaux de sécurité et les harnais seront **OBLIGATOIRES**. De plus les voitures de type « cabriolet » seront interdites en moyenne haute.

4.1.2P. Equipements :

Partant du principe qu'il ne faut pas interdire ce que l'on ne peut pas contrôler, tous les compteurs et autres équipements de mesure des distances sont autorisés, à condition qu'ils n'indiquent que des distances partielles ou totales, mais en aucun cas des moyennes.

4.6P. IDENTIFICATION DES VOITURES

Pendant toute la durée du Rallye, les équipages devront se conformer strictement aux prescriptions réglementant la circulation dans les pays traversés (France et Belgique).

Les nouvelles dispositions d'identification des voitures de rallyes (décret n°2012-312 du 5 mars 2012 qui modifie l'article R.411-29 du code de la route et arrêtés du 14 mars 2012 et du 28 mars 2012) **ne sont pas d'application. Les plaques d'immatriculation ne doivent être ni retirées, ni occultées.**

4.9P. BOITIER DE CONTROLE ET DE CHRONOMETRAGE G.P.S

Lors des vérifications, il sera remis aux concurrents, contre caution, un boîtier de contrôle et de chronométrage G.P.S. de la marque TRIPY, dont l'installation sera sous la responsabilité des concurrents.

L'équipement est composé de trois éléments :

- le boîtier G.P.S TRIPY proprement dit
- un câble d'alimentation préalablement installé dans la voiture, par le concurrent, avant les vérifications
- une antenne magnétique.

Une fois le matériel totalement installé et testé sous le contrôle des préposés de la Sté TRIPY, le matériel ne devra, en aucun cas, être débranché et quitter la voiture jusqu'à l'arrivée finale.

Le concurrent est seul responsable de l'ensemble du matériel de chronométrage qui lui a été confié.

Ce matériel est susceptible d'être contrôlé en tout point du parcours par l'Organisateur, notamment au début et à la fin des ES ainsi que dans les parcs. Toute action visant à en empêcher le fonctionnement pourra entraîner la mise hors course du concurrent.

Le système G.P.S. mis à bord de chaque véhicule permettra de vérifier également la vitesse de la voiture en tout point du parcours et pourra donc servir au respect des prescriptions du Code de la Route.



ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1P. DESCRIPTION

Le **4^e Las Vegas Hoppeland Rally Legend** comprend un parcours de 270,30 Km, divisé en 1 étape et 3 sections entrecoupées de **9 RT à parcours connu sur routes fermées** d'une longueur totale de 107,10 km.

Les Tests de Régularité sur routes fermés sont :

RT 1.4.7	SINT ELOOI	13,45 km
RT 2.5.8	BLOOTLAND	8,55 km
RT 3.6.9	WARANDE	13,70 km

Particularités : Pour les TR se déroulant sous forme de boucles, en cas de non-respect du nombre de tour prévu, les concurrents seront pénalisés de la façon suivante :

- Plus du nombre de tours prévu : temps réellement réalisé.
- Moins du nombre de tours prévu : plus mauvais classement réalisé par l'ensemble des concurrents dans des conditions normales augmenté d'une pénalité de 30 secondes.

Le **Las Vegas HOPPELAND RALLY Legend** partira 10 minutes après le **Las Vegas HOPPELAND RALLY**.

L'intervalle idéal entre chaque voiture est d'une minute, cependant, pour favoriser la fluidité du rallye, le Directeur de Course peut réduire cet intervalle à un minimum de 30 secondes.

ARTICLE 7P. DEROULEMENT DU RALLYE

7.3P. CONTROLES DE PASSAGE (CP) - CONTROLES HORAIRE (CH) - MISE HORS COURSE

7.3.1P. Contrôles de passage

A ces contrôles, les commissaires en poste doivent simplement viser le carnet de bord dès que celui-ci leur est présenté par l'équipage, mais sans mentionner l'heure de passage.

L'absence de visa ou de marque de n'importe quel contrôle de passage entraînera une pénalité de 300 secondes.

Les contrôles de passage sur l'itinéraire seront tenus secrets et ne seront donc pas signalés dans le road-book.

7.5P. TESTS DE REGULARITE (TR)

Trois options de vitesse moyenne sont proposées pour réaliser les tests de régularité. Dès l'engagement, les concurrents doivent opter **OBLIGATOIREMENT** pour une seule des 3 Catégories de moyenne et pour la TOTALITE des tests de régularité.

L'engagement sera refusé à tout équipage qui n'aura pas fait ce choix.

Pour des raisons de sécurité, le directeur de Course et/ou l'organisateur, pourront modifier les moyennes en fonction des conditions météorologiques. Les concurrents en seront avisés aux CH précédents les départs des tests concernés.

7.5.1P. Tests de régularité sur route fermée

Les équipages doivent parcourir les secteurs de tests de régularité à une moyenne fixée par l'organisateur et selon le choix fait par le concurrent.

Ces valeurs seront communiquées au choix de l'organisateur, au départ des étapes ou sections, ou au contrôle horaire de chaque test de régularité.

Une classification établie sur la base des temps réalisés par les équipages sera établie de la façon suivante:

- pour chaque seconde ou fraction de seconde au-dessous du temps imparti = **1 seconde de pénalité.**
- pour chaque seconde ou fraction de seconde au-dessus du temps imparti = **1 seconde de pénalité.**

Exemple : Moyenne définie à 45 km/h

Longueur du secteur de test de régularité : 5.1 km

Temps imparti : 6 mn 48 sec

Temps réalisé : 6 mn 59 sec = 11 sec de pénalité

Temps réalisé : 6 mn 30 sec = 18 sec de pénalité

L'organisateur a prévu des points de chronométrage intermédiaires, à sa seule discrétion, à n'importe quel point sur les tests de régularité. Chaque seconde au-dessus ou au-dessous entraînera une pénalité :

- pour chaque seconde ou fraction de seconde au-dessous du temps imparti = **1 seconde de pénalité.**
- pour chaque seconde ou fraction de seconde au-dessus du temps imparti = **1 seconde de pénalité.**

Tout dépassement de plus de 10% de la moyenne haute par le concurrent entraînera une pénalité de **30 minutes et la mise hors course** en cas de récidive.

7.5.4P. Tests de régularité non effectué

Si un équipage interrompt le rallye à n'importe quel moment en ne suivant pas son itinéraire, il pourra être admis de nouveau dans le rallye à condition **d'avoir signifié, au Chargé des Relations avec les Concurrents ou à la Direction de Course, sa décision de réintégrer le Rallye au plus tard 30 minutes avant le début de la réunion du Collège des Commissaires Sportifs précédant le départ de l'étape suivante.**

Dans ce cas, la voiture doit être présentée au Parc fermé **30** minutes avant le départ du premier concurrent de l'étape suivante.

Pour être classée, la voiture doit avoir passé le dernier contrôle horaire du rallye.

Un équipage ne pourra reprendre la course qu'au départ d'une section ou d'une étape (prise d'un nouveau carnet de bord).

Pour chaque test de régularité non réalisé ou sauté, l'équipage recevra une pénalité définie par le Collège des Commissaires Sportifs. Celle-ci devra être supérieure à la pénalité la plus élevée attribuée à un concurrent ayant pris le départ du test considéré.

Il n'y aura pas de pénalité additionnelle pour avoir sauté le contrôle horaire au départ du test de régularité.

7.6. PARC FERME

Les parcs de regroupement seront obligatoirement sous le régime de parc fermé. Le parc de fin de rallye ne sera pas sous le régime de parc fermé.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard FFSA.

Il sera établi cinq classements :

- 1 classement général toutes moyennes confondues,
- 1 classement pour la catégorie «Moyenne Haute»,
- 1 classement pour la catégorie «Moyenne Intermédiaire»,
- 1 classement pour la catégorie «Moyenne Basse»,
- 1 classement « Team Cup ».

TEAM CUP – Classement par équipes

Des équipes peuvent se déclarer pour le classement « **Team Cup** » jusqu'à la fin des vérifications administratives. **Une équipe doit être composée de 3 véhicules minimum à 5 véhicules maximum.**

Le premier du classement général marque 1 point, le deuxième 2 points, etc ... Le classement de la **Team Cup** se fait dans l'ordre croissant des points obtenu par les 3 premiers pilotes de chaque équipe. Est déclaré vainqueur l'équipe ayant obtenu le plus petit nombre de point.

ARTICLE 10P. PRIX

10.1P. PRIX EN ESPECES

Non applicable.

10.2P. COUPES

De nombreuses coupes et trophées seront distribués,

10.3P. REMISE DES PRIX

La remise des prix se déroulera au Podium, Ets Darrou à Godewaersvelde le samedi 28 novembre à partir de 21h00

REGLEMENT PARTICULIER

LAS VEGAS HOPPELAND Festival

More games, more fun!

27-28 Novembre 2015

Le **3^e Las Vegas HOPPELAND Festival** est disputé conformément à l'article 22c du Code Sportif International de la Fédération Internationale de l'Automobile (FIA) et du présent règlement particulier.

Le **3^e Las Vegas HOPPELAND Festival** reprend l'intégralité de la réglementation du **Las Vegas HOPPELAND RALLY** à l'exception des articles précisés dans le présent règlement particulier (pour les articles communs aux 2 Rallyes se reporter aux pages précédentes).

Présentation

Le **3^e Las Vegas HOPPELAND Festival** doit être considéré comme une **démonstration** permettant aux participants de parcourir les étapes spéciales et faire évoluer des voitures ayant un intérêt historique chacun à son rythme, dans des normes réglementaires de sécurité, sur un parcours fermé à la circulation publique.

Bien que présentant les conditions d'une épreuve routière sportive, comportant des étapes spéciales sur routes fermées à la circulation publique et étant organisé, notamment sur le plan de la sécurité, comme un véritable rallye, le **3^e Las Vegas HOPPELAND Festival** n'est pas une compétition.

Aucune notion de temps n'est prise en compte, aucun chronométrage n'est réalisé et aucun classement n'est établi, à aucun moment de la manifestation.

PROGRAMME - HORAIRES

Idem Rallye Historic-VHC sauf

Le **3^e Las Vegas HOPPELAND Festival** partira avant le **4^e Las Vegas HOPPELAND RALLY** pour la totalité du rallye.

ARTICLE 1P. ORGANISATION

1.1P. OFFICIELS	ASA LICENCES
Idem rallye VHC	
Directeur de Course Responsable Festival	Boudewijn BAERTSOEN
Commissaires Techniques :	
Responsable	Philippe HELLIN
Coordinateur de l'organisation :	Stefaan BRACKX
	RACB2288
	RACB1732

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS

3.1.3P. Est admise toute personne physique ou morale, titulaire d'une licence valable pour le rallye concerné et pour l'année en cours.

3.1.5P. Toute personne qui désire participer au **Las Vegas HOPPELAND Festival** doit adresser au secrétariat du rallye la demande d'engagement téléchargeable sur le site du rallye (www.hoppelandrally.com) dûment complétée, **avant le lundi 16 novembre 2015 à minuit** (cachet de la poste faisant foi).

ADRESSE DU SECRETARIAT

LVHR - Christophe COPPENS
14, Rue Victor Hugo 59170 CROIX

Les pilotes ou équipiers ne possédant pas de licence pourront obtenir auprès de l'organisation, lors des vérifications administratives, un titre de participation Régularité, valable pour ce seul rallye, au prix de 65€, après avoir fourni un certificat médical d'aptitude à la pratique du sport automobile.

3.1.10P. Le nombre maximum de partants est fixé à 15 voitures, toutefois ce nombre limité à 100 pourra évoluer en fonction du nombre de partants dans les deux autres rallyes.

3.1.11.1P. Les droits d'engagement sont fixés à :

- **Paiement avant le 26 octobre 24h00**

▶ **175 Euros**

▶ **350 Euros** en cas de refus de la publicité optionnelle de l'organisateur.

- **Paiement après le 26 octobre 24h00**

▶ **200 Euros**

▶ **400 Euros** en cas de refus de la publicité optionnelle de l'organisateur.

Chèques à libeller à l'ordre de **l'Ecurie du Lion des Flandres**. Ils seront encaissés le mardi 17 novembre.

INFORMATIONS DETAILLEES SUR LE PAIEMENT

Virement (justificatif d'exécution obligatoire) au nom de : **Ecurie du Lion des Flandres**

Banque : CCM - Hazebrouck

I.B.A.N : FR76 1562 9027 1000 0581 3724 092

B.I.C : CMCI FR2A

Les frais de virement sont à la charge de l'expéditeur.

4.1P. VOITURES AUTORISEES

4.1.1P. Sont autorisées les voitures originales ou répliques parfaites ayant un attrait historique international telles que définies dans l'annexe K du code sportif de la FIA jusqu'au 31 décembre 1995.

L'organisateur pourra refuser d'admettre une voiture qui ne satisfait pas à « l'esprit » et à « l'aspect » de la démonstration.

Les véhicules engagés ne porteront **AUCUN NUMERO** de course, sauf si un tel numéro leur est historiquement associé. D'autres marques d'identifications peuvent être utilisées.

4.1.2P. Equipements :

Les véhicules doivent disposer d'un arceau de sécurité, de baquets intacts, de harnais quatre points minimum, ainsi que d'un extincteur de 2kg.

Le port du casque et de combinaisons ignifugées de type FIA 8856-2000 sont obligatoires sur les secteurs de démonstration.

4.6P. IDENTIFICATION DES VOITURES

Pendant toute la durée du Rallye, les équipages devront se conformer strictement aux prescriptions réglementant la circulation dans les pays traversés (France et Belgique).

Les nouvelles dispositions d'identification des voitures de rallyes (décret n°2012-312 du 5 mars 2012 qui modifie l'article R.411-29 du code de la route et arrêtés du 14 mars 2012 et du 28 mars 2012) ne sont pas d'application. Les plaques d'immatriculation ne doivent être ni retirées, ni occultées.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1P. DESCRIPTION

Le **3^e Las Vegas HOPPELAND Festival** est une **Démonstration** de voitures de rallye historiques sur routes fermées, sans prise de temps représentant un parcours de 270,30 Km.

Il est divisé en 1 étape et 3 sections. Il comporte 9 secteurs de démonstration sur routes fermées à la circulation d'une longueur totale de 107,10 km.

Les secteurs de démonstration sont :

SD 1.4.7	SINT ELOOI	13,45 km
SD 2.5.8	BLOOTLAND	8,55 km
SD 3.6.9	WARANDE	13,70 km

Particularités : Pour les secteurs de démonstration se déroulant sous forme de boucles, en cas de non-respect du nombre de tour prévu, un drapeau rouge sera présenté à l'adresse des contrevenants, lesquels ne pourront poursuivre leur route. A la seconde infraction, ils seront exclus du meeting.

Le **3^e Las Vegas HOPPELAND Festival** partira avant le **Las Vegas HOPPELAND RALLY Historic** à partir du CH 0.

L'intervalle idéal entre chaque voiture est d'une minute, cependant, pour favoriser la fluidité du rallye, le Directeur de Course peut réduire cet intervalle à un minimum de 30 secondes.

ARTICLE 7P. DEROULEMENT DE LA DEMONSTRATION

7.1P. DEPART

A l'issue des vérifications techniques, les voitures seront réunies dans un parc de départ **obligatoire** selon un horaire de convocation individuelle. (Voir Road-Book).

Parking « Moulin de l'Ingratitude »
59299 Boeschepe
GPS N 50° 48' 08.64" / E 2° 41' 15.18"

Horaire d'ouvertures : Vendredi 27 novembre de 16h30 à 21h30.

7.3P. CONTROLES DE PASSAGE (CP) - CONTROLES HORAIRES (CH) - MISE HORS COURSE

7.3.16P. Tout concurrent ayant abandonné ou exclu pour un retard supérieur au maximum autorisé entre deux contrôles horaires, pourra réintégrer la démonstration après avoir signifié sa décision au Chargé des Relations avec les Concurrents puis en se rendant directement au **parc de regroupement** suivant d'où il pourra repartir, en temps voulus, pour la section suivante.

7.5P. SECTEURS DE DEMONSTRATION

Le principe de la conduite sur les secteurs de démonstration est la présentation de voitures historiques avec comme seul objectif le plaisir de faire rouler ces voitures en toute sécurité et non la notion de compétition. Tout moyen de mesurer ou comparer les résultats entre les équipages est interdit. Si un équipage ne respecte pas le principe de la démonstration, il sera exclu par le directeur de course.

Toutes les voitures circulent sur les secteurs de démonstration sans aucun chronométrage.

Le départ des secteurs de démonstration n'a qu'un caractère symbolique.

Les voitures doivent s'arrêter au point stop pour obtenir le visa du commissaire en poste.

Tout débordement constaté par les commissaires mis en place sur l'ensemble du parcours pourra amener le directeur de course à exclure définitivement le ou les participants peu respectueux du règlement sur le champ sans aucune possibilité de recours.

ARTICLE 8P. RECLAMATION - APPEL

Aucune réclamation ne sera admise en raison du caractère de la manifestation.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Non applicable.

Aucune notion de temps n'est prise en compte, aucun chronométrage n'est réalisé et aucun classement n'est établi, à aucun moment de la manifestation.